

# Liste des pièces justificatives

nécessaires à une demande de RAC

## Acquis scolaires - moins de 10 ans:

### Cours réussis à l'**UQTR**

- Aucun document à fournir

### Cours réussis dans un établissement **collégial** ou **universitaire**

- Relevé de notes
- Plan de cours, syllabus ou plan de formation complet

## Acquis scolaires - plus de 10 ans :

### Cours réussis à l'**UQTR**

- [Fiche synthèse: cours + 10 ans](#)
- Attestation d'expérience (lettre de l'employeur)
- Curriculum vitae
- S'il y a lieu, toute autre pièce justificative pertinente

### Cours réussis dans un établissement **collégial** ou **universitaire**

- Relevé de notes
- Plans de cours
- [Fiche synthèse: cours + 10 ans](#)
- Attestation d'expérience (lettre de l'employeur)
- Curriculum vitae
- S'il y a lieu, toute autre pièce justificative pertinente

➔ La reconnaissance de crédits complémentaires sur une base d'acquis scolaires de cours de plus de 10 ans demandera de fournir seulement le relevé de notes et le plan de cours. Les autres pièces justificatives de la liste ne seront pas demandées.

# Liste des pièces justificatives - suite

## nécessaires à une demande de RAC

### Acquis extrascolaires:

#### **Base d'expérience pertinente**

- Curriculum vitae
- Lettre justificative
- Attestation d'expérience (lettre de l'employeur)
- S'il y a lieu, toute autre pièce justificative pertinente

#### **Base d'expérience pertinente (stage)**

- Curriculum vitae
- Lettre justificative
- Attestation d'expérience (lettre de l'employeur)
- [Formulaire de stage](#)
- S'il y a lieu, toute autre pièce justificative pertinente

#### **Base « Autres »**

- Documents de formation, résultats d'évaluations, tout document explicatif permettant d'affirmer que le contenu de l'activité couvre un minimum de 80% du cours demandé en reconnaissance et prouvant la pertinence de la demande
- Lettre justificative
- Attestation d'employeur si l'activité a été suivie dans le cadre du travail
- S'il y a lieu, toute autre pièce justificative pertinente

➔ Prenez note que pour tous les types de demandes, la direction de programme se réserve le droit de vous demander des documents supplémentaires si ces derniers sont nécessaires à l'analyse de votre demande.